

Le financement des TPE en Polynésie française

En complément de leurs ressources propres, les très petites entreprises (TPE) font appel à des sources extérieures, principalement bancaires, pour financer à court terme leur exploitation et à plus long terme leurs investissements.

Prédominantes dans le tissu économique polynésien, les TPE occupent toutefois une place minoritaire dans les crédits bancaires. Des dispositifs de financement spécifiques aux petites entreprises ont progressivement été mis en place pour y remédier.

En décembre 2016, l'IEOM a mené une enquête afin de connaître les caractéristiques du financement des petites entreprises. 265 TPE (moins de 10 personnes, moins de 240 millions de chiffre d'affaires) ont répondu à l'enquête parmi près de 830 entreprises interrogées. Cette note en présente les principaux résultats.

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE ET DÉFINITION D'UNE TPE

Selon les critères de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, une TPE est une entreprise de moins de 10 personnes, au chiffre d'affaires inférieur à 240 millions de F CFP.

Cette définition peut différer selon la source. Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France remplace le critère d'effectifs par l'encours de crédits (mobilisé inférieur à 119,3 millions de F CFP, mobilisable inférieur à 2,39 milliards de F CFP). Par ailleurs, certaines sources ne font pas la distinction en termes de chiffre d'affaires, mais d'effectifs uniquement (RTE, certaines données bancaires) : dans ce cas, nous n'avons pas utilisé le terme TPE, mais précisé le champ (entreprises individuelles, entreprises de moins de 10 personnes).

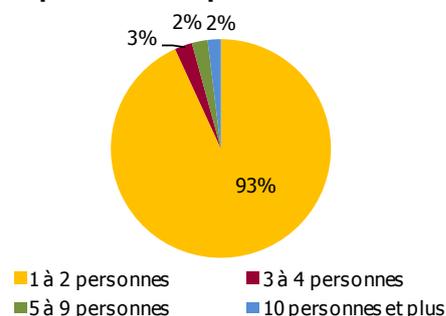
UN RÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR, UN POIDS BANCAIRE LIMITÉ

Une place prépondérante des TPE dans le tissu économique

Les entreprises de moins de 10 personnes représentent **98 % du tissu économique du Pays**, soit 47 700 des 48 600 entreprises actives répertoriées en Polynésie française à fin août 2016. 93 % ont moins de trois personnes (graphique 1).

La **forme juridique la plus représentée, l'entreprise individuelle**, est peu contraignante en termes d'exigences légales (ni statut, ni frais de constitution, ni capital requis au moment de sa création, ni obligation comptable), mais fait peser sur son dirigeant des risques illimités, car la responsabilité des dettes de l'entreprise lui incombe entièrement. Elle concerne 77 % des entreprises de moins de 10 personnes (contre 14 % des entreprises de 10 personnes et plus).

Graphique 1 : Répartition des entreprises actives par classe d'effectifs



Sources : ISPF, RTE, août 2016; champ : entreprises actives hors administration, associations, holdings, organismes de protection sociale et comités d'entreprise

Une part limitée des crédits bancaires

Les TPE ne concentrent que 17 % des encours de crédits accordés aux entreprises par les banques locales, soit 34 milliards de F CFP. Dans le détail, elles représentent 15 % des encours long terme (19 milliards de F CFP) et 20 % des encours court terme (15 milliards de F CFP).

L'impact de la crise sur les petites entreprises

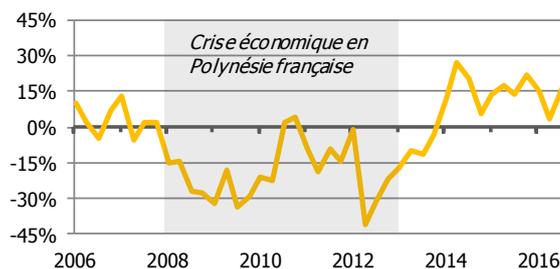
La crise économique traversée par la Polynésie française entre 2008-2013 a concouru à la dégradation de la situation financière de nombreuses entreprises. Elle a non seulement affecté leur trésorerie (graphique 2), mais aussi conduit à la réduction de leurs investissements, donc de leur besoin de financement à long terme. En parallèle, confrontées à un taux de crédits douteux en nette hausse¹, les banques ont **renforcé leurs exigences en matière d'octroi de crédit**.

Les petites structures ont été particulièrement impactées : les encours de crédits accordés par les banques locales aux entrepreneurs individuels sont passés de 5,2 à 2,8 milliards de F CFP de 2008 à 2016 (-46 %) pour les crédits de trésorerie et de 6,1 à 4,6 milliards de F CFP (-24 %) pour les crédits à l'équipement, contre respectivement -8 % et -16 % pour les autres entreprises.

Les **entreprises individuelles ont été particulièrement touchées par la crise** : on dénombre 750 entreprises individuelles de moins en 2012 par rapport à 2008, alors que le nombre d'autres entreprises a significativement augmenté (+1 530) sur cette même période.

Dans le même temps, l'**accroissement du chômage**, non indemnisé en Polynésie française, **a contribué à la création de petites activités**, comme en témoigne l'évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi et de la création d'entreprises individuelles (graphique 3).

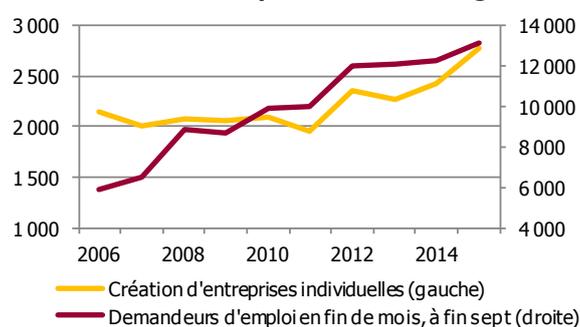
Graphique 2 : Soldes d'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de leur trésorerie



Source : enquête de conjoncture de l'IEOM.

Interprétation : au-dessus de 0 = amélioration par rapport au trimestre précédent

Graphique 3 : Évolution comparée du nombre d'entreprises et du chômage



Sources : ISPF, SEFI

DES SOURCES DE FINANCEMENT BANCAIRES COMPLÉTÉES PAR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN SPÉCIFIQUES

Les établissements de crédit

Le système bancaire local s'organise autour de trois établissements de crédit², deux sociétés de financement³ et un établissement de crédit spécialisé⁴. Hors zone d'émission, plusieurs établissements interviennent depuis la métropole pour le financement des entreprises, tels que la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom) ou encore Bpifrance. Leurs financements sont essentiellement accordés au travers de lignes de crédits ou de garanties en faveur des établissements de crédit locaux. Leurs poids dans le financement des entreprises locales restent limités.

LA SOGEFOM, GARANT DE CRÉDITS BANCAIRES ACCORDÉS AUX ENTREPRISES

Détenue majoritairement par l'Agence française de développement, la Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom) a pour but d'apporter une garantie partielle aux opérations de financement engagées par les banques qui ont souscrit une part de son capital. Elle intervient à leur demande en contre-garantie de certains de leurs crédits (court ou long terme) aux TPE et PME, quel que soit leur stade de vie ou leur secteur (sauf public, immobilier ou financier). En apportant aux banques une garantie jusqu'à 70 % (voire 80 % pour la création d'une TPE), dans la limite de 60 millions de F CFP par entreprise et par opération, la Sogefom leur permet d'accorder des crédits à des porteurs de projets à risque. Les encours de garantie accordés par la Sogefom s'élevaient à 4,7 milliards de F CFP pour 976 dossiers actifs à fin décembre 2016.

Sur l'ensemble des répondants à l'enquête de l'IEOM sur le financement des TPE (décembre 2016), 9 % disent avoir bénéficié de la garantie de la Sogefom pour leurs crédits bancaires.

¹ Le taux de crédits bancaires douteux des entreprises a presque doublé en deux ans, passant de 6,0 % début 2008 à 11,8 % début 2010. Il culmine depuis 2014 à un niveau proche de 20 %.

² Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti.

³ Ofina et Oceor Lease Tahiti.

⁴ Sogelease BDP.

Autres dispositifs de financement adaptés aux petites entreprises et aides publiques

La **Sofidep** (Société de financement du développement), Société d'économie mixte créée en 1999, a pour mission d'accompagner financièrement les TPE et PME polynésiennes (hors grande distribution, banque, assurance et immobilier) à tous les stades de leur existence : création, développement, renforcement des fonds propres et de la trésorerie. Elle propose des prêts à des conditions avantageuses (taux d'intérêt, absence de caution et de garanties), souvent accordés en parallèle d'un financement bancaire. Le taux de refus des dossiers est très faible (inférieur à 4 % sur les 3 dernières années).

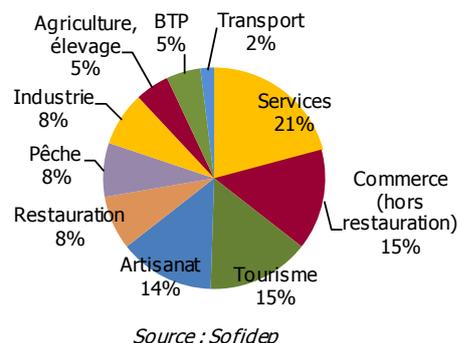
En 2016, 122 TPE ont bénéficié de prêts de la Sofidep, pour un montant de 5,1 millions de F CFP en moyenne. Les prêts concernent principalement la création (51 % des encours), le développement (25 %) et, dans une moindre mesure, la transmission (12 %) ou la relance des entreprises (12 %). Les services et le commerce et le tourisme sont majoritaires dans les encours de financement (graphique 4). Les TPE représentent 92 % des 541 entreprises en cours de financement auprès de la Sofidep fin 2016 et concentrent 83 % des 2,4 milliards d'encours de financement.

Pour des projets de plus petite taille, l'**ADIE** (Association pour le Droit à l'Initiative économique), organisme de microcrédit, vise à soutenir les micro-entrepreneurs sans accès au crédit bancaire, en particulier les personnes au chômage ou allocataires de minima sociaux. Présente en Polynésie française depuis 2009, elle propose des prêts professionnels d'un montant plafonné à 1,1 million de F CFP, compatibles avec des aides publiques telles que l'ICRA⁵. Le taux de refus est faible (inférieur à 10 %) et s'explique notamment par l'inéligibilité des demandeurs (prêt bancaire en cours de remboursement, situation de surendettement). L'ADIE offre également des prêts d'honneur (c'est-à-dire à taux zéro) en complément d'un microcrédit, pouvant servir de « prêt relais » dans l'attente du versement de subventions par exemple. En 2016, l'ADIE a accordé 1 056 microcrédits. L'encours de financement s'élève à 492 millions de F CFP fin 2016.

Une plateforme **Initiative Polynésie** pourrait prochainement s'implanter en Polynésie française pour distribuer des prêts d'honneur compris entre 0,5 et 2 millions de F CFP, sans exigence de garantie personnelle, associés à un prêt bancaire et assortis d'un accompagnement personnalisé du porteur de projet.

Enfin, des **aides financières publiques** ont été mises en place au fil des ans afin de soutenir l'activité et les investissements des entreprises.

Graphique 4 : Production de crédits accordés par la Sofidep aux TPE en 2016



Aides financières publiques aux entreprises :

Aides générales	Défiscalisation locale	DGAE
	Exonérations douanières	DGAE
	Aides à l'emploi	SEFI
Subventions sectorielles	Fond pour l'hébergement touristique chez l'habitant	SDT
	Aide à la revitalisation des commerces et restaurants	DGAE
	Dotation au développement agricole	SDA
	Aides à la pêche	DRMM
	Aides au fret	DGAE
Aides spécifiques aux petites entreprises	Aide à la connexion des entreprises	DGEN
	Aide à l'équipement des petites entreprises	DGAE
	Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité "ICRA"	SEFI

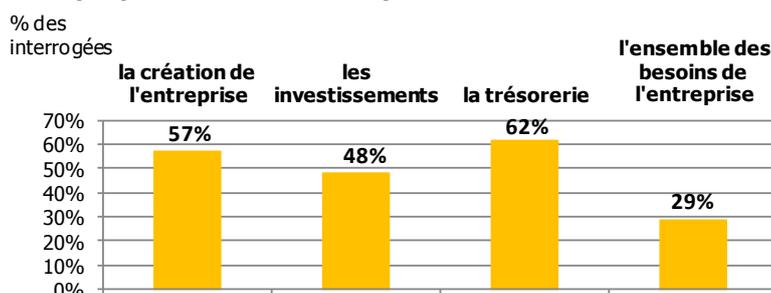
CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEMENT DES TPE

L'autofinancement couvre trois quarts des besoins

29 % des TPE interrogées autofinancent entièrement leur entreprise (graphique 5). Leurs ressources proviennent d'une autre activité professionnelle (36 % des réponses), d'un autre apport personnel (36 % des réponses) ou des proches (21 %).

L'autofinancement compte pour 74 % de l'apport initial à la **création** de l'entreprise (graphique 6) et le financement bancaire intervient à hauteur de 22 %. Les autres financements, ADIE, Sofidep (3 %) ou aides publiques (moins de 1 %) s'avèrent minoritaires.

Graphique 5 : Part des TPE ayant entièrement autofinancé...



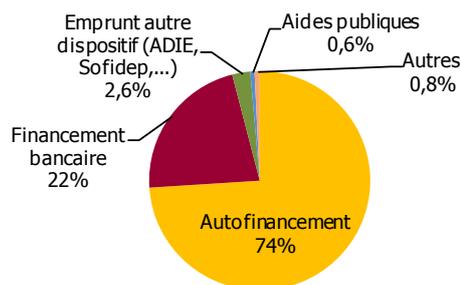
Source : IEOM, enquête sur le financement des TPE, déc. 2016

⁵ « Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité » (ICRA) : aide à l'insertion professionnelle accordée par le SEFI.

Pour les **investissements**, les apports personnels et familiaux sont également prépondérants, représentant 67 % des montants investis. Les parts du financement bancaire (28 %) et des aides publiques (2 %) sont en moyenne plus élevées. Le financement issu d'autres dispositifs (ADIE, Sofidép) reste comparable (3 %).

La **trésorerie** est très largement financée de manière autonome par les TPE (81 %). L'apport bancaire représente 16 %, et celui issu des autres dispositifs et des aides publiques moins de 1 %.

Graphique 6 : Financement de la création d'entreprise
répartition du financement par source



Source : IEOM, enquête sur le financement des TPE, déc. 2016

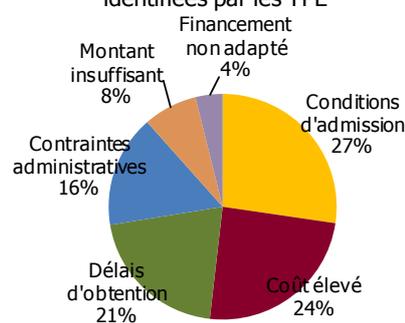
Des conditions d'octroi du financement bancaire jugées trop restrictives

Une très large majorité des TPE interrogées estiment avoir une relation « normale », « bonne » ou « très bonne » avec leur banque (87 %).

La **principale contrainte du financement bancaire** identifiée par les TPE (graphique 7) concerne les **conditions d'admission** (garanties et cautions) jugées trop strictes (27 % des réponses). En revanche, en dehors des îles du Vent, ce sont plutôt les délais d'obtention qui sont signalés.

Le deuxième obstacle identifié (24 % des réponses) est le **coût élevé du financement** bancaire, nombre de TPE déplorant un taux bien plus important qu'en métropole. Il diffère cependant en fonction de l'âge de l'entreprise. Pour les plus récentes (moins de 5 ans d'existence), il s'agit plutôt des délais d'obtention des crédits. Les plus anciennes (plus de 10 ans) évoquent plutôt les contraintes administratives.

Graphique 7 : Principales contraintes du financement bancaire
identifiées par les TPE



Source : IEOM, enquête sur le financement des TPE, déc. 2016

UN ACCÈS LIMITÉ DES TPE AU FINANCEMENT BANCAIRE

Selon l'étude de l'IEOM sur l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises réalisée au T4 2015, 14 % des TPE ont **demandé un crédit de trésorerie** au cours des 3 mois précédents ; seules 54 % d'entre elles ont **reçu satisfaction** à hauteur d'au moins 75 % du montant demandé. Les **crédits d'investissement**, moins fréquemment sollicités (9 % des TPE en ont fait la demande au cours des 3 mois précédents), sont **plus facilement acceptés** : 96 % des demandes ont reçu satisfaction à hauteur d'au moins 75 % du montant demandé.

Pour voir la note complète : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne189_polynesie_eclairage_enquete_cout_credit_4t2015_vf.pdf

Les financements alternatifs sont dominés par la Sofidép

20 % des TPE répondantes disent avoir demandé un financement auprès de la **Sofidép**, obtenu pour 82 % d'entre elles. Seulement 4 % ont eu recours à l'**ADIE**, invoquant son champ limité aux très petits porteurs de projets et son coût élevé. Pour 24 % des TPE, les conditions d'admission à ces financements constituent le principal frein, suivies des délais d'obtention (22 %) et des contraintes administratives (21 %). Le coût du financement n'arrive qu'en quatrième position (17 %).

En moyenne, 9 % des TPE répondantes ont demandé une **aide publique** à l'équipement, à l'investissement ou une exonération douanière. 29 % ont demandé à bénéficier de la défiscalisation locale, principalement des entreprises de l'hôtellerie-tourisme, de l'industrie et du BTP ; elles sont en moyenne 8 entreprises sur 10 à l'avoir obtenue.

En revanche, aucune des TPE interrogées n'a eu recours à des **plateformes de financement participatif**, encore embryonnaire à Tahiti.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : H. GONSARD – Responsable de la rédaction : Claude PERIOU

Éditeur et imprimeur : IEOM

Achevé d'imprimer : février 2017 – Dépôt légal : février 2017 – ISSN 1968-6277